

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°029

OBJET :

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS - PRÊT D'ŒUVRES DU MUSÉE
DES BEAUX-ARTS DE CARCASSONNE À DIFFÉRENTS
MUSÉES.**

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 11 décembre 2025
-------------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------------------

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GASC, Mme FORTET, M. MARTY, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GIOVANNETTI donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à M. MARTY conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Ville de Carcassonne encourage la diffusion et le rayonnement des collections du musée des beaux-arts par prêt dans d'autres musées.

En 2026, quatre musées français souhaitent emprunter des œuvres pour leurs expositions temporaires.

Le musée de la faïence et des beaux-arts de Nevers organise l'exposition « Vulgaire ! Hector Hanoteau et la critique artistique» du 31 janvier au 24 mai 2026. Autour de la figure du peintre paysagiste Hector Hanoteau, cette exposition se propose d'explorer le rôle de la critique artistique dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Dans le cadre de cette exposition et afin d'étoffer son propos, le musée de Nevers sollicite le prêt de l'œuvre suivante : Hector Hanoteau, (Decize, 1823 – Briet, 1890), *Scène de pêche au filet*, huile sur toile

La Coopérative Musée Cérès Franco présentera en été 2026, deux expositions inaugurales après travaux. La première intitulée « Les aventuriers de l'Oeil de Bœuf » prendra pour thématique le format ovale ou rond qui fut l'une des signatures de Cérès Franco entre 1962 et 1972. Dans le cadre de cette exposition et afin d'étoffer son propos, La Coopérative Musée Cérès Franco sollicite le prêt de l'œuvre suivante : Jacques Ourtal, (Carcassonne, 1868 – 1962), *Portrait de Madame Ourtal*, huile sur toile.

Le musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau prépare une exposition intitulée « Fleurs et pivoines » du 12 mai au 3 août 2026. Elle présentera des œuvres de l'artiste contemporain Thilo Westermann et de Pierre - Joseph Redouté. Gérard Van Spaendonck fut le maître de Redouté dans la peinture botanique et a directement contribué à son activité de peintre sur vélin au Muséum d'histoire naturelle. Dans le cadre de cette exposition et afin d'étoffer son propos, Le château de Bois-Préau sollicite le prêt de l'œuvre suivante : Gérard Van Spaendonck, (Tilburg, 1756 – Paris, 1840), *Vase de cristal et nid*, huile sur toile.

Le musée des arts de la table de l'abbaye de Belperche organise une exposition « Les faïences d'Ardus et de Nègrepelisse » du 2 mai au 30 septembre 2026 concernant l'histoire de la céramique française. Dans le cadre de cette exposition et afin d'étoffer son propos, Le musée des arts de la table de l'abbaye de Belperche sollicite le prêt de l'œuvre suivante : Fabriqué à Ardus, *Plat à décor biblique*, 1740 – 1760, faïence

Ces musées s'engagent à prendre en charge le transport ainsi que l'assurance « clou à clou » de ces œuvres, et à respecter toutes les précautions d'usage lors de prêts.

Sur la base du présent rapport, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et :

- D'approuver le prêt de ces œuvres dans les conditions formulées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tout acte et documents liés à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251218-28216A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025
Publication : 23/12/2025